

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 26 NOVEMBRE 2021**

Publié par l'OP3FT, l'organisation de standardisation à but non lucratif, dédiée et indépendante, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 26 novembre 2021.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20211126/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20211126/access.html>

Le 26 novembre 2021, à 9h30, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni par visioconférence sur convocation de son Président.

Sont présents via des moyens de télécommunication ou de visioconférence :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,

Ne sont ni présents ni représentés :

- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur

Le Conseil d'administration peut valablement délibérer, la moitié au moins de ses membres étant présents ou représentés.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours de réalisation par l'équipe de l'OP3FT, notamment
 - les travaux liés à la promotion de la technologie Frogans
 - les travaux liés à la protection de la technologie Frogans
 - les travaux liés au progrès de la technologie Frogans
- Participation à la conférence « Innover sur Internet » organisée par l'association Télécom Paris alumni,
- Développement d'OP3FT China,
- Paiement par l'Opérateur du FCR de la redevance mensuelle due au titre de la licence d'exploitation du FCR,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans (FCR) aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend acte des points suivants.

PARTICIPATION À LA CONFÉRENCE « INNOVER SUR INTERNET » ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION TÉLÉCOM PARIS ALUMNI

Pour rappel, dans le cadre de sa mission de promotion, de protection et de progrès de la technologie Frogans, l'OP3FT participe à des événements ciblés qui permettent à l'OP3FT de sensibiliser des acteurs de l'Internet au projet Frogans et le cas échéant, d'inviter ces acteurs à rejoindre le projet Frogans. Ces événements sont également l'occasion de suivre les évolutions techniques ou juridiques qui peuvent avoir un impact sur la technologie Frogans ou sur son utilisation.

Le 8 décembre 2021, Télécom Paris alumni, l'association des diplômés de l'école d'ingénieurs Télécom Paris, organise une conférence en ligne sur le thème : « Innover sur Internet – De l'infrastructure aux écosystèmes, quelle place pour l'éthique et la responsabilité ? ». Cette conférence est organisée en lien avec l'Institut G9+, qui regroupe les associations de diplômés de vingt Grandes Ecoles et universités françaises, représentant 50 000 membres.

Le Conseil d'administration prend acte que Télécom Paris alumni a invité l'OP3FT à intervenir pendant cette conférence. Monsieur Jérôme DELACROIX, Responsable du développement des antennes locales de l'OP3FT, fera partie des intervenants, aux côtés de Monsieur Alexis TAMAS, en sa qualité de Président de la société F2R2, Opérateur du FCR, et de diplômé de Télécom Paris.

La présentation utilisée pour cette conférence, rédigée en français, sera publiée sur le site Web officiel de la technologie Frogans « frogans.org » à l'URL permanente suivante : <https://www.frogans.org/en/resources/presentations/access.html>

DÉVELOPPEMENT D'OP3FT CHINA

Monsieur Jérôme Delacroix présente un état des lieux des conditions sanitaires et de voyage en Chine, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19. Le Conseil d'administration prend acte que ces conditions ne permettent pas d'envisager une mission en Chine de l'OP3FT à court terme.

Le Conseil d'administration prend acte également :

- que le nouveau Projet d'Innovation Collaborative (PIC) proposé par OP3FT China a été accepté par l'École Centrale de Pékin et qu'il a été sélectionné par deux groupes d'étudiants, représentant au total 11 étudiants. Ce projet consiste, pour les élèves-ingénieurs de l'École, à évaluer l'accessibilité de Frogans en tant que médium pour les personnes en situation de handicap, et à faire des recommandations sur ce sujet. Ce projet s'inscrit dans les principes décrits dans les Statuts de l'OP3FT, notamment à l'Article 5 « Travaux ». Le nouveau projet PIC a démarré en octobre 2021 et s'achèvera en mai 2022.
- que Monsieur Antoine YANG, étudiant à l'École Centrale de Pékin, a démarré un nouveau stage de trois mois à OP3FT China.
- que Monsieur Antoine YANG a assisté pour OP3FT China à la septième conférence annuelle sur l'état de droit sur l'Internet en Chine organisée en ligne par l'Internet Society of China le 18 novembre 2021.

PAIEMENT PAR L'OPÉRATEUR DU FCR DE LA REDEVANCE MENSUELLE DUE AU TITRE DE LA LICENCE D'EXPLOITATION DU FCR

Dans le prolongement de la décision du Conseil d'administration du 10 septembre 2021 d'octroyer à titre exceptionnel à la société F2R2 de nouveaux délais de paiement de la redevance mensuelle, et d'effectuer un suivi à chacune de ses réunions jusqu'à l'apurement complet de l'arriéré par la société F2R2, Monsieur Alexis TAMAS, en sa qualité de Président de la société F2R2, informe le Conseil d'administration de l'avancement de la levée de fonds de F2R2. Le Conseil d'administration prend acte de cet avancement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 11h.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 27-29 rue Raffet 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864